



Les News



NEWSLETTER DE LA SECTION APICOLE



Lutte contre le varroa

La précédente newsletter présentait la situation varroa au printemps. Le comptage qui vous est décrit ici concerne la situation pré-traitement, période critique pour les ruches

AGENDA



Novembre

Réseau sentinelle varroa

Comptage post-traitement

Octobre

Section apicole

Réunion de la section apicole GDS Bretagne

Septembre-Décembre

Déclaration annuelle des ruches

En général il s'agit de la période de l'année où la population de varroa est la plus forte dans les ruches en Bretagne.

La quantité de varroas dans la ruche va directement influencer l'efficacité des traitements. Ainsi, si la population de varroas est trop élevée, le traitement sera peu efficace.

En effet, les reines ralentissent la ponte, voire arrêtent la ponte en août alors que la population de varroas est au plus haut. Dans le cas de forte infestation il sera fréquent que les larves soient parasitées par plusieurs varroas avant operculature, ce qui conduira à des mortalités de couvain et potentiellement à des maladies du couvain induites par le parasitisme trop fort de la ruche.

Autre effet, c'est aussi la période où on peut voir apparaître de façon importante les symptômes de la varrose. Le comptage et l'évaluation du nombre de varroas permettent de comprendre les phénomènes et de suivre l'évolution après la mise en place du traitement post-récolte, lors de visites de mise en hivernage.

La contamination en varroas avant traitement sera aussi très critique pour la capacité de la ruche à préparer un bon hivernage. Si le parasitisme est trop élevé la ruche aura du mal à constituer un groupe d'abeilles d'hiver saines suffisamment conséquent et les risques de mortalité hivernale seront importants surtout si l'hiver dure longtemps. Ce comptage permet donc d'évaluer la qualité du parcours technique mis en place par l'apiculteur pour ralentir la progression de la population de varroas dans la ruche (méthode biotechnique ou chimique d'hiver ou de printemps).

Les résultats du 3^{ème} comptage fin d'été varroa

28 ruchers ont été étudiés, correspondant à 28 communes réparties sur l'ensemble de la Bretagne.

Au total, 131 ruches ont été comptées

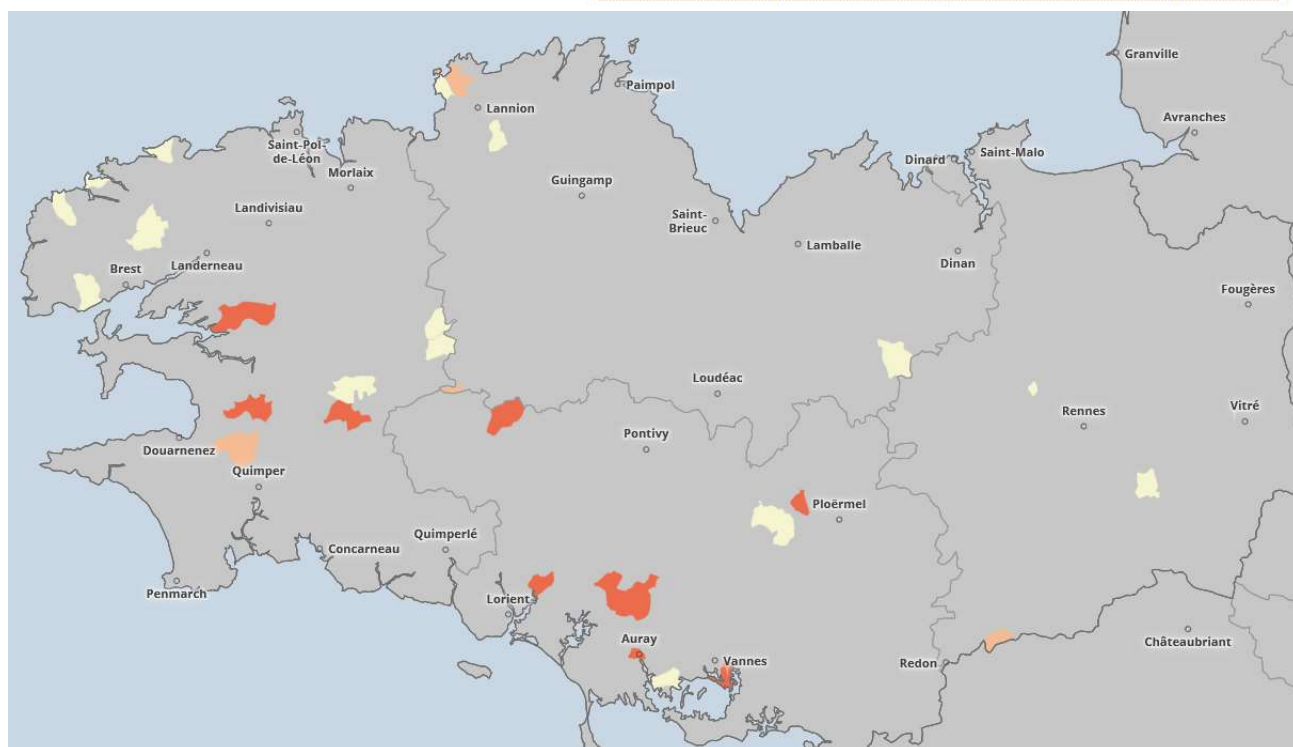
Attention, nous constatons de fortes variabilités entre ruchers, il est important que chaque apiculteur réalise des comptages afin de connaître la dynamique sur ses ruches.

Nombre ruches	%	Varroas /ruche / jour	Moyenne
118	82%	inférieur à 8	1,9
10	7%	entre 8 et 15	11,6
16	11%	supérieur à 15	57,1

Résultats par ruche

Résultats par rucher

Nombre ruchers	%	Varroas /ruche / jour	Moyenne
23	77%	inférieur à 8	2,3
3	10%	entre 8 et 15	10,1
4	13%	supérieur à 15	42,4



Traitement varroa – Mise en place des lanières



IMPORTANT

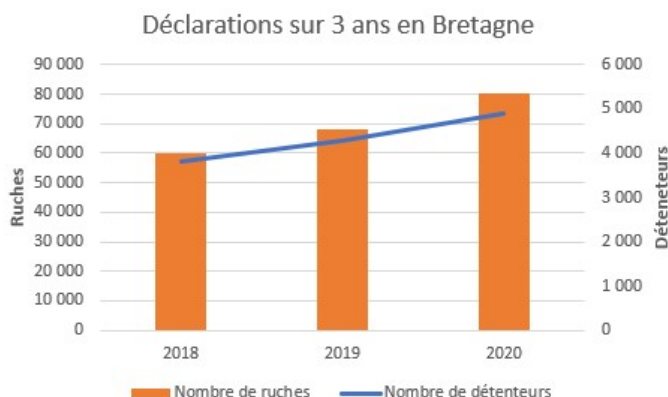
Pour les traitements conventionnels avec lanières, il est important de les poser au plus tôt après la récolte. Glisser 2 lanières dans les couloirs intercadre, dans la zone de couvain, espacées d'environ 2-3 cadres en fonction de la force de la colonie. 3-4 semaines après la pose, lors de la visite de mise en hivernage (vérification de la qualité du couvain sur tous les cadres, détection des maladies et estimation des réserves pour l'hiver) il faut repositionner les lanières dans les cadres de couvain pour que le traitement soit toujours dans la grappe. Le traitement sera à retirer au bout de 10 semaines. Il est impératif de retirer les lanières des ruches avant l'hiver pour ne pas conduire à une accoutumance du varroa aux molécules de traitements, et pour ne pas surcharger les cires de produits

Quels conseils en fonction des résultats de comptages ?

Le tableau suivant précise quelques actions qui peuvent être engagées selon la pression varroa dans vos ruches.

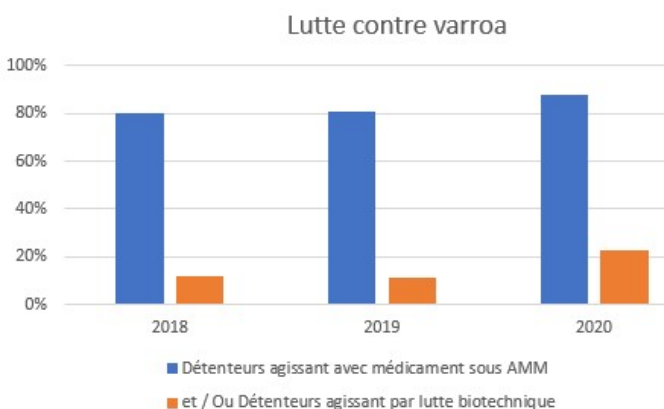
Varroas /ruche / jour	Conseil
inférieur à 8	Prévoir votre traitement le plus tôt possible après la récolte pour éviter que la colonie atteigne la zone critique, zone où le traitement aura une efficacité très relative
entre 8 et 15	Pour les colonies fortement atteintes et sans hausse, avancer le traitement
supérieur à 15	Traiter immédiatement même si cela implique un traitement plus long et peut compromettre une récolte

Quelques résultats sur l'enquête des pratiques apicoles



Depuis plusieurs années le nombre de déclarations (détenteurs et ruches) est en hausse en Bretagne. Nous réalisons une enquête annuelle sur les pratiques apicoles de lutte contre varroa en Bretagne, sur 1/5ème des détenteurs recensés. Quelques résultats sont présentés ci-dessous.

- ⇒ **38% des apiculteurs évaluent le taux d'infestation dans leurs ruches.** Pour ceci, la méthode privilégiée par 83% des apiculteurs est le comptage sur chutes naturelles. C'est la méthode qui est également suivie par le réseau sentinelle en Bretagne.
- ⇒ **88% des apiculteurs traitent contre le varroa avec un médicament sous AMM** (autorisé). Parmi ceux-ci, 11% réalisent au moins 2 traitements sous AMM (en général un traitement complémentaire en hiver).



- ⇒ **82% des apiculteurs réalisent une visite pré-hivernale de leurs ruches**
- ⇒ **La mortalité hivernale moyenne des apiculteurs est de 23%**
- ⇒ ET VOUS, où vous situez-vous ?



Rappel sur l'obligation de déclaration annuelle des ruches

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE**
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES**
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE**

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Afin que votre situation soit claire, quelques rappels :

- La déclaration est à **renouveler chaque année** si vous possédez toujours des ruches
- Il est important de **conserver le même identifiant (n° NAPI)** d'une année à l'autre afin de ne pas créer de doublons pour un même apiculteur



Programme régional bénéficiant de financements FranceAgrimer et Ministère de l'Agriculture

Contacts GDS Apicoles départementaux

GDSA des Côtes d'Armor <http://www.gdsa22.fr> ou mail contact@gdsa22.fr

GDSA du Finistère <https://gdsa29.apibreizh.fr> ou mail gdsa29@apibreizh.fr

GDSA d'Ille et Vilaine <http://gdsa35.free.fr> ou mail gdsa35-contact@orange.fr

GDSA du Morbihan <http://gdsa56.fr> ou mail gdsa56@outlook.fr